

RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES 232 ET 295
SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC

*Addenda 2 à
l'étude d'impact sur l'environnement*

PRÉCISIONS
SUR LES VARIANTES A, B ET C

Septembre 2002

Le présent document a pour but de mettre à jour les superficies requises pour les trois variantes qui ont fait l'objet d'une évaluation comparative lors de l'étude d'impact sur l'environnement¹.

À la suite du dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement, le ministère des Transports a légèrement modifié le projet retenu (variante C) par l'ajout d'un drainage fermé (retrait d'emprise) vis-à-vis la résidence située au numéro civique 180, au lieu du fossé ouvert prévu initialement. Une lettre au ministère de l'Environnement porte sur cette modification, qui permet d'éviter l'expropriation de la résidence².

La modification a également été apportée aux variantes A et B. Par ailleurs, la variante A a été corrigée de manière à ce que les intersections soient aménagées à angle droit, comme c'est le cas pour la variante C qui est retenue. Cette correction s'avère nécessaire afin de comparer les trois variantes sur une base de précision analogue. Les cartes 1, 2 et 3 présentent les trois variantes.

Cependant, ces modifications changent peu le contenu du chapitre 3 de l'étude d'impact, puisque l'analyse comparative des variantes (section 3.1) et le choix de la variante (section 3.2) demeurent valides à l'exception de légères modifications aux superficies. Les nouvelles superficies sont présentées au tableau 1, ci-après. Il est à noter qu'elles sont évaluées à partir d'une emprise préliminaire de 45 mètres.

Tableau 1 : Superficie des emprises – Variantes A, B et C

Superficie	Variante A (ha)	Variante B (ha)	Variante C (ha)
Culture	1,31	2,34	1,31
Friches agricole et forestière	5,71	2,95	5,51
Boisé * Érablière	7,88 (0,56)	6,42 (2,84)	5,54 (2,16)
Plantation	1,85	0,75	1,95
Autres	0,70	0,70	0,70
Total	17,45	13,16	15,01

* Superficie en boisé incluant la superficie en érablière.

1. *Étude d'impact sur l'environnement – Réaménagement des routes 232 et 295 – Saint-Michel-du-Squatec*, section 3.1 «Analyse comparative des variantes», octobre 2001.
2. Référence à la lettre du 22 avril 2002 adressée à M^{me} Linda Tapin, chef du Service des projets en milieu terrestre au ministère de l'Environnement.